

Le dépistage du cancer du col de l'utérus

Fiche informative destinée aux patients et patientes

A partir du **1er janvier 2025, la méthode de dépistage du cancer du col de l'utérus change**. Cette fiche informative à destination des patient.es explique ces changements.

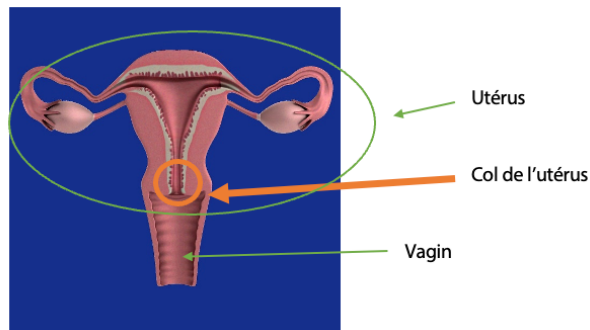
Qu'est-ce que le cancer du col de l'utérus ?

Les personnes de sexe féminin possèdent un utérus. Il est situé au-dessus du vagin. Il sert principalement à la reproduction : l'utérus accueille les futurs bébés qui grandissent dedans pendant les 9 mois de grossesse.

Il présente un col, appelé le « **col de l'utérus** », qui est la partie de l'utérus la plus proche du vagin. C'est « l'entrée » et la « sortie » de l'utérus, l'endroit par où entre le sperme, sortent les règles et naissent les bébés.

Le **cancer du col de l'utérus** est une maladie où des cellules du col de l'utérus se multiplient de manière incontrôlée. C'est une maladie **rare**, sur 100.000 femmes, 6 contractent la maladie chaque année.

Mais c'est une maladie **grave**, 5 ans après le diagnostic, 1 femme atteinte sur 3 est décédée.



Comment le cancer du col de l'utérus se transmet ?

Le col de l'utérus peut être infecté par un virus pendant des relations sexuelles. On appelle ce virus le « **virus HPV** ». On ne ressent rien quand on est infecté par ce virus. Ce virus peut rester longtemps sur le col de l'utérus et favoriser petit à petit l'apparition d'un cancer.

Comment se passe le dépistage ?

On peut détecter le cancer du col de l'utérus ou les premiers signes (on parle de lésions pré-cancéreuses) dès leur apparition, quand il n'est pas encore grave et qu'on ne ressent pas de signes de la maladie. On appelle ça un **dépistage**. Le dépistage se fait par un **frottis** au niveau du col de l'utérus, réalisé par un·e médecin généraliste ou un·e gynécologue.

A partir du 1er janvier 2025, le dépistage suivant est recommandé :

- **de 25 à 30 ans** : tous les **3 ans**
- **de 30 à 65 ans** : seulement tous les **5 ans**, grâce à une technique différente.

La patiente enlève ses sous-vêtements. Elle est installée sur le dos, les jambes écartées, ou couchée sur le côté afin de voir le col de l'utérus grâce à un outil adapté, un spéculum (en plastique ou en métal). Le ou la médecin frotte ensuite le col de l'utérus à l'aide d'une petite tige ou une brosse. L'examen est rapide et la plupart du temps pas ou peu douloureux.

Le dépistage par **frottis** est **gratuit** pour la personne dépistée. La consultation chez le·la médecin est au même prix que d'habitude.

Vous pouvez **demander** à votre médecin généraliste ou au·à la gynécologue **quand** vous devez faire un frottis de dépistage.

Les résultats du dépistage

Si une anomalie est détectée, le·la médecin qui a pratiqué l'examen vous recontactera et vous proposera :

- soit un nouveau frottis dans un an,
- soit un examen du col à la loupe, qu'on appelle colposcopie.

Dans les cas où un cancer débutant est dépisté, une petite procédure chirurgicale, appelée conisation, permet de l'enlever avant que les conséquences ne soient plus graves.

La vaccination pour se protéger du cancer du col de l'utérus

La **vaccination** des jeunes **filles et garçons** peut protéger du cancer du col de l'utérus ainsi que de certains autres cancers. Les adolescent·es filles et garçons à partir de **13 ans** peuvent se faire vacciner : **2 doses** de vaccin diminuent le risque que le virus HPV s'installe sur le col de l'utérus et provoque un cancer.

Cette mesure de prévention est complémentaire au dépistage.

Vaccinée ou non, il est recommandé à toutes les personnes ayant un utérus de participer au dépistage de 25 à 65 ans.

Le dépistage du cancer du col de l'utérus

Fiche informative destinée aux patients et patientes



Dois-je me faire dépister : quelle est ma décision ?

Après avoir discuté avec votre médecin, à vous de décider si vous faites un dépistage du cancer du col de l'utérus ou pas. Ces informations peuvent vous aider à faire votre choix :

Les plus :

- + Le dépistage du cancer du col de l'utérus est un moyen efficace et peu douloureux de se protéger d'une forme grave de cancer du col, en le détectant tôt. Cela permet de le traiter plus rapidement et plus efficacement. Les chances de guérison sont meilleures.
- + Il est recommandé de vous faire dépister même si vous n'avez pas de symptôme, de signe de maladie ou de douleur.
- + Le dépistage du cancer du col de l'utérus se fait tous les 3 ans de 25 à 29 ans, et puis tous les 5 ans de 30 à 65 ans, gratuitement. Ce délai a prouvé son efficacité scientifique.

Les moins :

- Le dépistage du cancer du col de l'utérus peut aussi dépister des anomalies qui n'auraient pas évolué en cancer. Cela entraîne du stress, des examens supplémentaires ou des traitements désagréables.
- Il n'est pas utile de le faire plus souvent car le cancer du col de l'utérus évolue le plus souvent lentement.
- Le dépistage du cancer du col de l'utérus n'est pas nécessaire en-dehors de cette tranche d'âge de 25-65 ans car les inconvénients sont plus importants que les résultats attendus.

Comment agir pour ma santé ?



- Partagez vos peurs et vos doutes,
- Demandez des explications claires,
- Préparez vos questions à l'avance,

Le-la médecin généraliste doit vous écouter et vous aider à prendre une décision.

Les ressources pour les patient.e.s :

- Quelques chiffres sur le cancer du col de l'utérus et son dépistage : www.ccref.org/particulier/col.php
- Pour apprendre les bases du dépistage sous forme de BD : <https://santebd.org/les-fiches-santebd/cancer/gyneco-le-depistage-cancer-du-col-de-luterus>
- Pour trouver un planning familial où je peux réaliser mon dépistage (mais c'est aussi possible chez votre médecin généraliste ou gynécologue) : www.monplanningfamilial.be

